



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....26  
Votants.....31

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

**PROCURATIONS** : Nathalie FORT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEAUX pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL

**ETAIENT ABSENTS** : Nathalie FORT, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Frédéric FABRE

Madame Elodie PLATET est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Axel PORET, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2019/043**

**Centre d'accueil et  
d'hébergement d'urgence  
des femmes demande  
d'aides financières pour  
réhabilitation**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 3 avril 2019, que la convocation du conseil avait été établie le mercredi 20 mars 2019

Le Maire



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018/232 en date du 18 décembre 2018 par laquelle le Conseil Municipal demandait à l'ANAH une aide financière pour réaliser une étude de faisabilité de la rénovation et de la réhabilitation du Centre d'accueil et d'hébergement d'urgence des femmes (Logis Millavois),

Considérant les différentes réunions avec les différents partenaires (commune, communauté, services de L'État et de l'Anah, association gestionnaire Trait d'union) qui légitiment le potentiel et la pertinence du site existant,

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par la S.C.P. OLIVET-FAILLIE, Architectes

Considérant les conclusions de cette étude de faisabilité, qui fait apparaître 4 scénarios de réhabilitations, correspondant à 4 différentes capacités d'hébergement : 8 lits, 9 lits, 11 lits et 14 lits ; 11 lits étant la capacité d'hébergement existante, reconnue par l'État, notamment pour le financement du fonctionnement de la structure,

Considérant que la Commune a décidé d'engager ces travaux qui s'inscrivent dans le cadre du projet d'humanisation des structures, et que le scénario n° 3 (11 lits) a été retenu, pour un montant hors taxes de travaux de 322 000 Euros. Ce montant n'intègre ni la maîtrise d'œuvre, ni les imprévus admis dans un projet de réhabilitation qui pourraient porter le coût d'objectif à environ 380 000 €.

Après avis de la Commission d'Aménagement Urbain en date du 14 mars 2018, il est demandé au Conseil Municipal :

1. **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'ANAH, ainsi que de toute autre institution, les aides financières les plus élevées possibles, afin de réaliser les travaux de rénovation et de réhabilitation du CAHUF (Logis Millavois), cf tableau de financement ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles	recettes prévisionnelles escomptées	
<b>380 000 euros HT</b>	Anah	192 000 euros
	Département	50 000 euros
	Région	20 000 euros
	CCMGC	41 300 euros
	Ville de Millau	76 700 euros
	<b>total recettes</b>	<b>380 000 euros</b>

2. **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'attribution et à accomplir toutes les démarches en découlant.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau  
 Christophe SAINT-PIERRE